

## Pour le refinancement de la recherche et de l'enseignement universitaire

### *Mémoire des Recteurs des universités de la Communauté française Mars 2004*

#### 1. Un nouveau contexte européen

*L'économie de la connaissance.* En mars 2000, l'Union européenne convenait d'une nouvelle vision de son avenir : "devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale."<sup>1</sup> La recherche, l'enseignement et l'innovation se trouvaient ainsi associés au développement de l'économie et à la compétitivité. Plus récemment, un rapport fort remarqué<sup>2</sup> constatait la lenteur de la croissance en Europe comparativement aux Etats-Unis, et soulignait que les investissements en matière de recherche-développement et en formations de haut niveau constituent un facteur clé dans la stimulation de la croissance.

Sur la base de ce diagnostic, tous les gouvernements de l'Union ont convenu de consacrer, à l'horizon 2010, 3% de leur PIB à la recherche et au développement, qu'il s'agisse de dépenses privées et publiques. Un consensus s'est également dégagé sur le principe qu'un tiers de ces dépenses doit être assuré par les pouvoirs publics<sup>3</sup>.

*Le processus de Bologne.* Le 23 mars 2004, le parlement de la Communauté française a voté le décret "définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités". A l'instar de nombreux pays européens, la Communauté approuve ainsi une réforme profonde dont les conséquences ne peuvent être minimisées. Elle doit avant tout permettre à nos diplômés d'être reconnus et d'accéder à l'emploi dans tous les pays de l'Union européenne. Elle nous met aussi en compétition avec l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur en Europe, au moment où la mobilité va s'accroître de manière sensible, tout particulièrement au niveau des nouveaux programmes de *master*. Notre attractivité dépendra de plusieurs facteurs, tels que le lien entre enseignement de haut niveau et recherche de qualité, compétence et rémunération des enseignants, conditions sociales de l'accueil des étudiants, confort logistique.

*Quelle est notre ambition ?* L'enseignement supérieur et la recherche en Communauté française jouissent d'une incontestable tradition d'excellence. Ses universités sont parvenues à maintenir le cap en dépit des restrictions financières considérables qu'elles connaissent depuis près de 25 ans, alors qu'elles devaient faire face à un accroissement important (et bienvenu) du nombre d'étudiants. Toutefois, disposent-elles des moyens suffisants pour affronter à armes égales le changement drastique auquel sont soumises, depuis quelques années, les universités du monde

---

<sup>1</sup> *Conclusion de la Présidence*, Conseil de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000

<sup>2</sup> *An agenda for a growing Europe*, rapport adressé à la Commission européenne d'un groupe de travail présidé par le Prof. André SAPIR

<sup>3</sup> *Plus de recherche pour l'Europe, Objectif 3% du PIB*, Communication de la Commission, Bruxelles, le 11 septembre 2002

entier ? Seront-elles à même, d'ici dix ans, de proposer aux étudiants les formations de qualité, associées à la recherche, qu'ils sont en droit d'attendre au sein de leur propre communauté ?

## 2. Le contexte belge

Face à l'objectif européen des 3% du PIB consacrés à la recherche et au développement, où en est la Belgique ? La Figure 1 montre notre situation par rapport à nos voisins, à l'Europe dans son ensemble, aux USA et au Japon <sup>4</sup>.

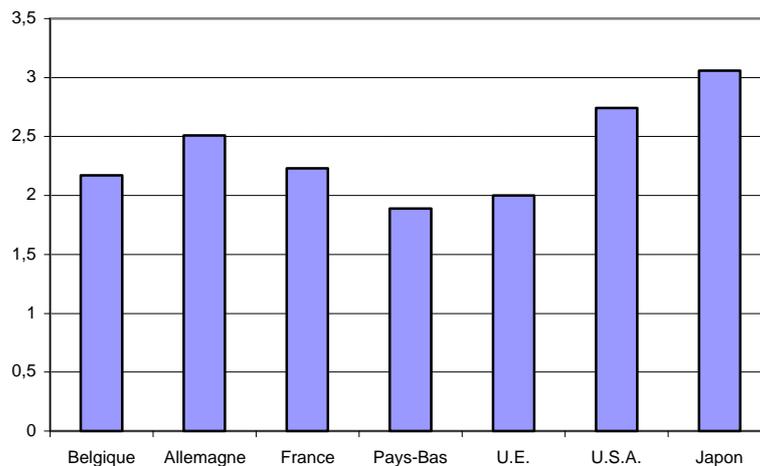


Figure 1. Dépenses totales de R&D en % du PIB

La Belgique se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne, mais bien en-dessous des USA et du Japon. Toutefois, cette situation est due à l'effort privé de R&D plutôt qu'à la contribution publique, comme le montre la Figure 2 <sup>5</sup>. On constate ici que la Belgique ne consacre que 0.6%

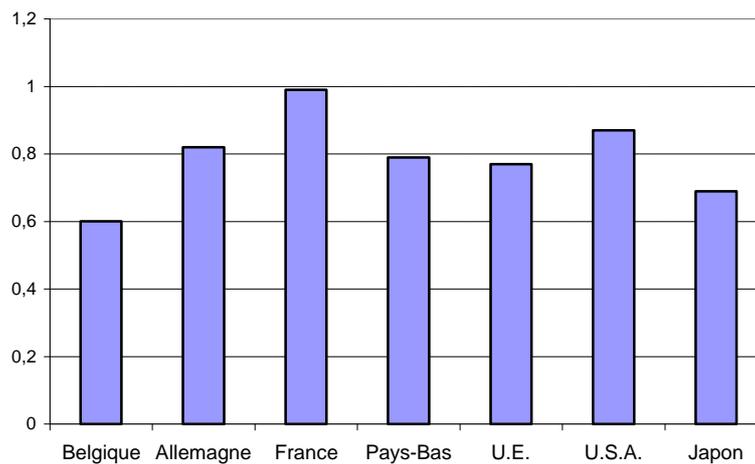


Figure 2. Crédits budgétaires publics de R&D (2001) en % du PIB

<sup>4</sup> *Towards a European Research Area, Science, Technology and Innovation, Key Figures 2003-2004*, European Commission, Belgium, 2003, p. 22

<sup>5</sup> Voir *Crédits budgétaires de R&D des autorités belges*, Février 2004, p. 28

de son PIB aux crédits de R&D, alors que la moyenne européenne est de 0.77%. Il est convenu, au niveau européen, qu'un tiers des dépenses de R&D soient financées par le secteur public ; il s'en suit que la Belgique doit, d'ici 2010, accroître de 66% son investissement public en R&D (pour passer de 0.6 à 1 %), si l'on veut atteindre l'objectif global des 3% !

Toutefois, la situation en Belgique varie fort en fonction des régions et des communautés. La Figure 3 montre les parts de financement public de R&D supportées respectivement par le Gouvernement fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française ainsi que les Régions wallonne et bruxelloise en 2002 <sup>6</sup>. On constate sur ce diagramme que la Communauté française et la Région wallonne totalisent ensemble 36.1% des crédits non-fédéraux tandis que la Communauté flamande en fournit 62.7%. La contribution de la Région bruxelloise est minime.

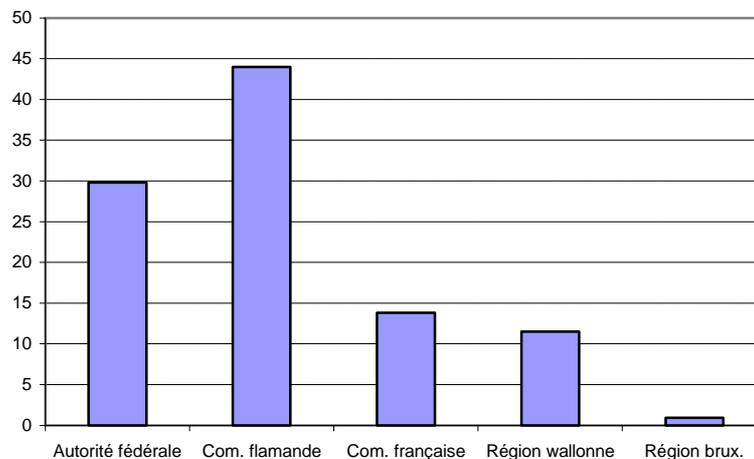


Figure 3. Crédits budgétaires publics en 2002 en % du total belge

A côté de cet instantané, il est utile d'examiner l'évolution des dépenses publiques *à prix constants 1993* au cours des dix dernières années, comme le montre la Figure 4 <sup>7</sup>.

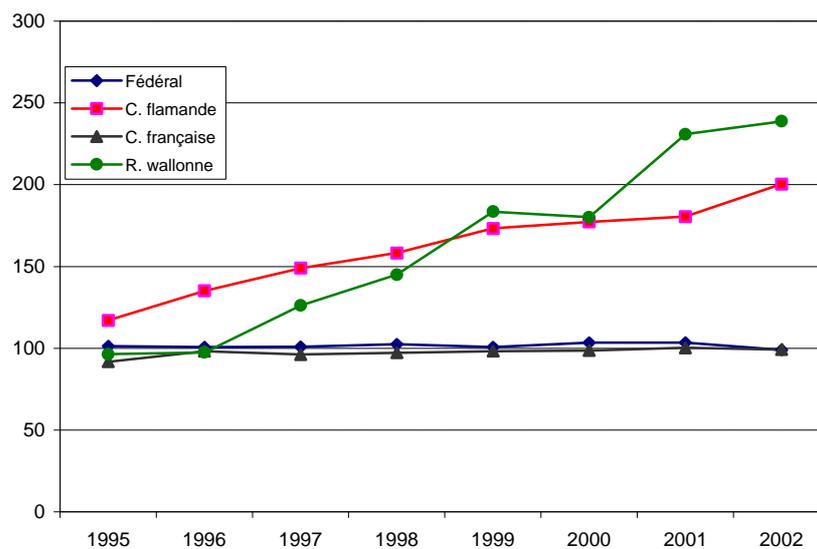


Figure 4. Evolution en % depuis 1993 des crédits publics de R&D

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 20

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 24

On observe que, en dix ans, la Communauté flamande a doublé ses dépenses publiques de R&D, tandis que la Région wallonne les a accrus de 140% (cet accroissement exceptionnel est pour une bonne part dû aux subsides européens d'Objectif 1). Que se passera-t-il après l'interruption de ceux-ci ? Quant aux subsides du Gouvernement fédéral et de la Communauté française, on constate qu'ils sont en stagnation totale, accusant même, pour cette dernière, une diminution de 1% entre 1993 et 2003 !

### 3. Une question stratégique

On pourrait penser que l'accroissement évident des crédits de R&D en Région wallonne compense le déficit notoire d'investissement de la Communauté française dans ce domaine. Ce serait d'abord oublier que la Communauté est bâtie sur deux Régions. Ce serait aussi et surtout oublier la complexité de notre "système" qui veut que la recherche fondamentale soit financée par la Communauté tandis que la recherche appliquée (ou orientée) l'est par la Région. Or, *il n'existe pas de recherche appliquée valable qui ne soit alimentée par les résultats de la recherche fondamentale.*

Il est dès lors indispensable, si nous voulons tenir en Europe une place respectable en matière de développement, non seulement de poursuivre la croissance des budgets de R&D wallons, mais surtout d'accroître de manière significative l'effort de la Communauté française. Sans cela, nous arriverons à une situation intenable : une recherche orientée (et financée par la Région wallonne) qui ne peut s'appuyer sur les idées issues de la recherche fondamentale. Celle-ci est à l'origine de la chaîne qui relie l'activité de recherche au développement économique et au bien-être des régions.

Enfin, nous tenons à rappeler que de vastes pans de la recherche universitaire relèvent des sciences humaines et constituent le socle de la culture, de la conscience historique, du droit et de la pensée politique. De telles recherches risquent d'être négligées au sein d'un monde où "l'économique" semble être la préoccupation majeure, alors qu'elles alimentent les fondements d'une société civilisée.

### 4. L'enveloppe des universités

Si l'on examine le financement de R&D par la Communauté française, repris à la Figure 3, on constate <sup>8</sup> que *61.9 % de son montant* provient du reclassement d'un quart de la subvention de fonctionnement des universités, et non pas "d'argent frais" destiné explicitement à la recherche. Un tel reclassement est lié au fait qu'il est communément admis que 25 % de l'allocation de fonctionnement des universités est consacré à leurs activités de recherche. Le lien entre les dépenses de R&D et la subvention des universités est dès lors évident.

---

<sup>8</sup> Voir *Crédits budgétaires de R&D des autorités belges*, Février 2004, p. 49

Il faut rappeler ici que le financement des universités subit une érosion permanente depuis de nombreuses années ; dès lors, les dépenses d'enseignement, liées à l'accroissement du nombre d'étudiants, risquent aussi de constituer un frein au développement de la recherche fondamentale. Pour comprendre cette érosion, il est intéressant d'examiner, à la Figure 5, l'évolution de 1991 à 2003 du financement par élève dans les divers secteurs de l'enseignement<sup>9</sup>. On y constate que la subvention par étudiant a diminué à l'université de 24.8 % durant cette période. Le décret récemment voté prévoit un accroissement (à l'horizon 2010) de 4 % de la subvention des universités ; dans ces conditions, si cet accroissement était appliqué aujourd'hui, la diminution de la subvention par élève passerait de 24.8 % à 21.8 %.

L'enveloppe consacrée aux universités de la Communauté française est nettement insuffisante face à celle des pays voisins (une enquête d'il y a cinq ans nous plaçait au dixième rang de l'Union européenne). La faiblesse de cette enveloppe a deux conséquences : i. *la limitation des budgets de R&D* par rapport aux exigences européennes des 3 % ; ii. *une attractivité décroissante au niveau européen* de nos études universitaires en raison du faible taux d'encadrement lié à l'exiguïté des budgets.

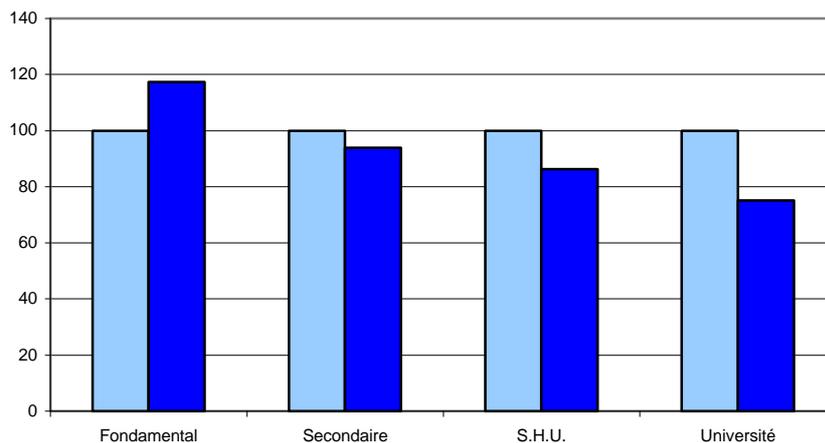


Figure 5. Evolution en % de la subvention par élève, 1991 à 2003

## 5. Le personnel académique et scientifique

L'attractivité des universités est une question d'hommes et de femmes qui lui consacrent leur carrière et *sont* l'université. Mais il faut rappeler que le processus de Bologne, qui symbolise l'ouverture à l'Europe et au monde, a pour conséquence une mobilité croissante qui ne se limite pas aux étudiants : celle des cadres académiques et administratifs des universités est de plus en plus évidente. Les universités de la Communauté française, confrontées aux recrutements académiques liés à de nombreux éméritats, observent l'émergence de cette nouvelle mobilité. Bon nombre de candidats aux postes académiques sont aujourd'hui étrangers.

<sup>9</sup> R. Deschamps, *Evolution de la dépense moyenne par élève dans l'enseignement fondamental, secondaire, supérieur universitaire, supérieur non-universitaire et artistique*, CREW, novembre 2003

Dans la compétition inévitable liée à cette mobilité, il est évident que le niveau de la rémunération ainsi que la qualité de l'environnement de travail des enseignants et des chercheurs jouent un rôle déterminant. Force est de constater que, même par rapport aux rémunérations des services publics, les enseignants et chercheurs francophones sont à la traîne. Il en va de même avec les rémunérations d'autres catégories du personnel, notamment pour les fonctions de management ou les emplois de haute technicité. Quant à la comparaison des salaires avec le secteur privé dans un certain nombre de domaines (médecine, droit, sciences appliquées, gestion ...), il est de plus en plus difficile pour un diplômé de haut niveau de choisir la carrière universitaire, assimilée à un apostolat. Il paraît indispensable de revoir, dans un proche avenir, le mode de rémunération du personnel de nos universités, sans quoi elles ne pourront plus jouer de rôle valable dans le concert européen.

## 6. L'intendance

La qualité et le rayonnement des universités sont une question d'hommes, de femmes et de moyens disponibles pour la recherche scientifique. La rémunération n'est pas le seul facteur de qualité de la carrière universitaire. Il faut aussi que l'intendance suive ; les étudiants et les chercheurs doivent être accueillis dans des locaux modernes et fonctionnels. Ils doivent pouvoir disposer des équipements adéquats et des moyens pour les faire fonctionner. L'évolution des subventions rappelée plus haut se traduit par un appauvrissement des moyens matériels de nos chercheurs et de nos enseignements. Ces moyens réduits ne permettent pas de répondre aux standards technologiques contemporains et nos équipements sont au bord de l'obsolescence.

De surcroît, des bâtiments universitaires en bon état de fonctionnement et des auditoriums adaptés aux méthodes modernes d'enseignement sont une nécessité absolue pour l'avenir de la formation universitaire en Communauté française.

La valeur de reconstruction du parc immobilier universitaire en Communauté française est estimée à 2 milliards €. Il est communément admis qu'il faut consacrer annuellement un budget de minimum 1,5% de la valeur de reconstruction des bâtiments publics pour leur entretien. Les besoins des universités s'élèvent en conséquence à 30 millions € par an pour le grand entretien alors que le décret du 23 mars prévoit une allocation annuelle d'un peu plus de 8 millions €, soit 25% des besoins<sup>10</sup>.

D'autre part, les programmes de construction et de grande rénovation sont interrompus depuis cinq ans par manque de financement et de possibilités d'emprunt. Pour faire face à l'accroissement du nombre d'étudiants au cours des vingt dernières années, achever les programmations immobilières et résoudre le problème de l'obsolescence de certaines infrastructures, les institutions universitaires ont établi un programme d'investissement s'élevant à 250 millions €. L'allocation annuelle prévue par l'avant-projet de décret ne permet toutefois de contracter qu'un emprunt de 56 millions €, soit moins d'un quart des besoins impérieux.

---

<sup>10</sup> Mémoire du Conseil des recteurs de la Communauté française à l'attention de Madame la Ministre Françoise Dupuis, le 21 mars 2000, p. 3

## 7. Conclusion

Dans ce mémorandum, nous avons voulu mettre en évidence quatre éléments de politique universitaire :

- Le financement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée
- Le financement des universités
- La rémunération du personnel
- L'entretien, la rénovation et la construction des bâtiments universitaires.

Dans le cadre des négociations qui accompagneront bientôt la formation des prochains gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, nous demandons aux autorités politiques d'éprouver, pour leurs universités, une réelle ambition. Quelle place voulons-nous tenir demain en Europe ? Celle d'une petite entité européenne qui se contente de fournir des diplômes de proximité et de la recherche de service, ou celle de deux Régions et d'une Communauté qui veulent à tout prix poursuivre une longue tradition de qualité d'enseignement et d'innovation par la recherche ?

Nous recommandons à la Région wallonne de maintenir son effort pour favoriser la recherche et le développement. Nous soulignons l'impérieuse nécessité pour la Région de Bruxelles-Capitale de sortir de l'apathie budgétaire dont sont frappés ses crédits de R&D. Quant à la Communauté française, nous la prions instamment d'utiliser toutes les possibilités financières que lui permettront les enveloppes de "L'enseignement non-obligatoire", du "Fonds des générations futures" et de la "Revalorisation salariale" pour accroître son soutien aux universités.

Tous les milieux économiques et intellectuels sont aujourd'hui convaincus du lien qui relie le développement économique, le bien-être social et la recherche scientifique. Par ailleurs, l'innovation constitue une carte indispensable au développement futur, pour faire face à l'émergence économique de grandes nations telles que la Chine et l'Inde.

Les universités de la Communauté française sont prêtes à apporter leur contribution au développement régional et européen. Elles demandent toutefois de recevoir les moyens appropriés pour mener cette action. Elles se tiennent à la disposition des milieux politiques pour esquisser un plan d'avenir dont la durée doit dépasser celle d'une législature.